

Arts en Scène - saison 2023-2024

Grille tarifaire des ateliers tout public

L'inscription aux ateliers est annuelle. La cotisation annuelle peut être fractionnée en 3 ou 10 fois (facilités de règlement). Les ateliers ont lieu de septembre à fin mai ou début juin. Les échéanciers de règlement de la cotisation annuelle se déroulent **d'octobre à juillet** (ou de **novembre à août** en cas d'inscription plus tardive).

ateliers de 3 h tout niveau (théâtre, clown, voix et chant)*	type de tarifs	par mois (sur 10 mois)	par trimestre (3 trimestres)	cotisation annuelle
	TP	56,40	188,00	564
	TR	50,80	169,33	508
	TSR1	47,90	159,67	479
	TSR2	45,10	150,33	451
	TA	53,60	178,67	536

ateliers de 3 h approfondissement (théâtre)*	type de tarifs	par mois (sur 10 mois)	par trimestre (3 trimestres)	cotisation annuelle
	TP	67,20	224,00	672
	TR	60,50	201,67	605
	TSR1	57,10	190,33	571
	TSR2	53,80	179,33	538
	TA	63,80	212,67	638

ateliers de 1 h 30 tout niveau (danse)*	type de tarifs	par mois (sur 10 mois)	par trimestre (3 trimestres)	cotisation annuelle
	TP	32,00	106,67	320
	TR	28,80	96,00	288
	TSR1	27,20	90,67	272
	TSR2	25,60	85,33	256
	TA	30,40	101,33	304

ateliers de 1 h 30 approfondissement (danse)*	type de tarifs	par mois (sur 10 mois)	par trimestre (3 trimestres)	cotisation annuelle
	TP	34,00	113,33	340
	TR	30,60	102,00	306
	TSR1	28,90	96,33	289
	TSR2	27,20	90,67	272
	TA	32,30	107,67	323

** Tous les ateliers durent 3 heures par semaine sauf la danse contemporaine (1h30) et ont lieu de septembre à fin mai ou début juin. Il y a deux ateliers d'approfondissement en théâtre et danse (voir la spécificité des ateliers sur le site).*

NOTE EXPLICATIVE

Tous les montants sont exprimés en euros. Les activités sont réservées aux adhérent-e-s. L'adhésion annuelle à l'association obligatoire (30 euros) n'est pas comprise dans les tarifs ci-dessus.

Types de tarifs :

TP : **tarif plein**

TR : **tarif réduit** : -10 % pour les étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA, personnes de la même famille inscrites au même atelier

TSR1 : **tarif solidaire 1** : -15 % si quotient familial < 700 euros

TSR2 : **tarif solidaire 2** : -20 % si quotient familial < 400 euros

TA : **tarif adhérent intensif** : -5 % en cas réinscription d'une année sur l'autre.

Pour l'inscription à 2 ateliers, 10% de réduction sur votre cotisation des 2 ateliers.